

INFO-Placements

La discipline est la clé de la réussite dans le domaine des placements

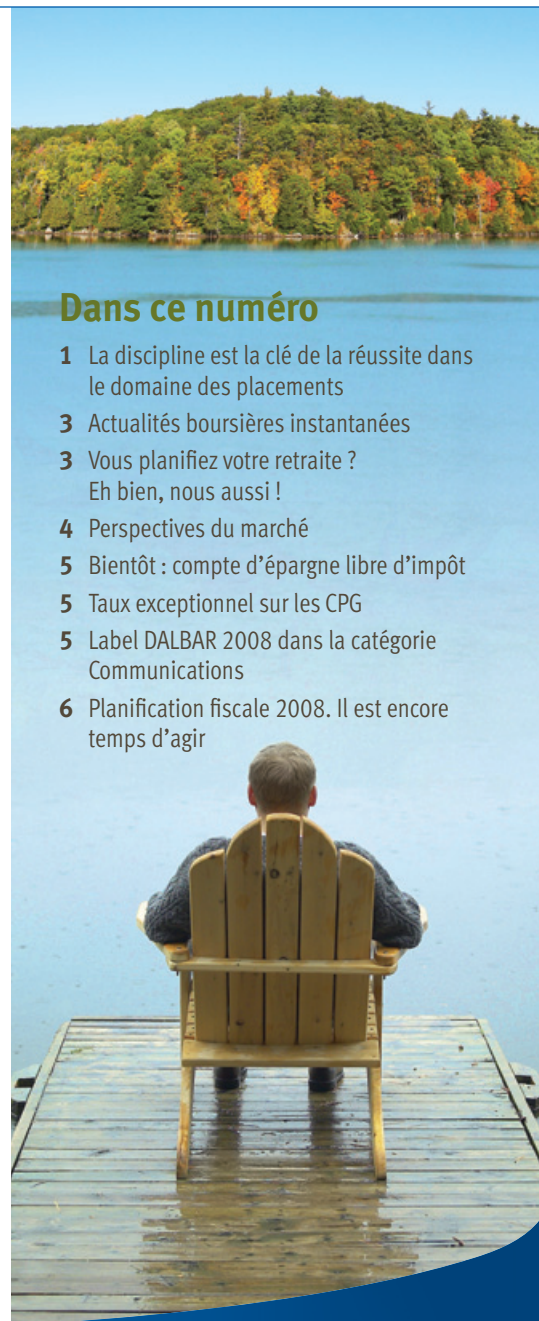
Le dernier trimestre n'a pas été drôle pour ceux qui ont investi dans des marchés boursiers. Le recul des prix des marchandises a eu un impact marqué sur les marchés canadiens, tandis que les difficultés vécues par des institutions financières américaines telles que Lehman Brothers et American International Group Inc. ont pesé sur tous les marchés boursiers mondiaux. Même si les marchés continuent d'être très volatils au cours des périodes à venir, il faut toujours se rappeler qu'il est primordial de ne pas réagir sous l'effet des émotions. Le fait de respecter votre discipline d'investisseur et de vous concentrer sur des principes de placement éprouvés peut améliorer vos probabilités de réussite à long terme. Très souvent, ce sont les décisions prises pendant les moments comme ceux-ci qui déterminent la réussite des investisseurs dans l'atteinte de leurs objectifs financiers.

DIVERSIFICATION

Si les rendements des investissements à long terme ont tendance à croître avec le niveau de risque, il est également vrai que les investisseurs sont peu susceptibles d'être récompensés par la prise de risques qu'ils auraient raisonnablement pu éviter. Ces risques découlent de la concentration des portefeuilles dans un nombre trop restreint d'actions ou de marchés. Par exemple, les investisseurs prudents ne sont pas tenus d'accepter la forte

concentration dans les secteurs des ressources et des finances inhérente à la composition du marché boursier canadien. Ils peuvent réduire le risque en diversifiant leurs portefeuilles pour inclure des sociétés appartenant à des secteurs peu représentés sur le marché national, tels que les biens de consommation courante, les soins de santé et les services publics. Les solutions de placement telles que les portefeuilles sélect RBC leur offrent une solution complète et leur donnent accès à un portefeuille bien diversifié.

Suite à la page 2



Dans ce numéro

- 1 La discipline est la clé de la réussite dans le domaine des placements
- 3 Actualités boursières instantanées
- 3 Vous planifiez votre retraite ? Eh bien, nous aussi !
- 4 Perspectives du marché
- 5 Bientôt : compte d'épargne libre d'impôt
- 5 Taux exceptionnel sur les CPG
- 5 Label DALBAR 2008 dans la catégorie Communications
- 6 Planification fiscale 2008. Il est encore temps d'agir

La discipline est la clé de la réussite dans le domaine des placements *(suite)*

ACCENT SUR LA QUALITÉ

D'après nous, toute discipline de placement saine comprend une méthodologie qui permet de repérer les sociétés de grande qualité occupant une position de meneur dans leur marché et une équipe de direction solide, capable de s'adapter à l'évolution de l'environnement. Pour déterminer quelles sont ces sociétés, nous recourons à une approche se fondant sur l'utilisation de méthodes d'analyse complémentaires pour évaluer les titres en fonction de diverses perspectives.

VISION À LONG TERME

Pour les investisseurs ayant une perspective à long terme, les occasions d'investir ou de continuer à investir dans des titres affichant des valeurs bien inférieures aux hauts du marché sont beaucoup plus importantes que les récentes fluctuations à court terme. Si vous avez des fonds à placer mais que vous craignez de prendre des décisions inopportunes, la mise en place d'un plan d'investissement régulier est une bonne façon d'échelonner vos placements dans le temps. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur nos programmes de prélèvement automatique et nos fonctions de transfert automatique.

RÉÉVALUATION DE LA TOLÉRANCE AU RISQUE

La répartition entre les liquidités, les obligations et les actions est un choix personnel, lié à votre tolérance au risque et à votre horizon de placement. Après cinq années consécutives de faible volatilité et de rendements considérables ininterrompus jusqu'à l'automne 2007, bon nombre d'investisseurs ont peut-être aisément laissé leur perception de leur propre tolérance au risque grimper avec les marchés. Par contre, ils risquent de limiter le potentiel de croissance de leur portefeuille si leur tolérance au risque devient trop faible à la suite des derniers événements. Il est important de revoir avec votre conseiller, au moins une fois dans l'année, votre degré de tolérance au risque et la répartition d'actif de votre portefeuille.

DIVERSIFICATION | ACCENT SUR LA QUALITÉ | VISION À LONG TERME | RÉÉVALUATION DE LA TOLÉRANCE AU RISQUE

Ceci constitue des disciplines de base que les investisseurs devraient suivre bon an mal an. Elles stipulent que même si de nombreux aspects des placements échappent à notre volonté, les investisseurs peuvent poser des gestes constructifs qui les aideront à accroître leurs chances de réussite à long terme. Pour lire l'actualité des marchés, rendez-vous à la section *Nouvelles* du site www.rbcga.com.



Actualités boursières instantanées

MARCHÉS DES ACTIONS

- › À la suite de la récente baisse des cours, les principaux marchés mondiaux se situent tous sous les niveaux de valorisation correspondant à une croissance économique durable, une inflation faible et des taux peu élevés.
- › La conjoncture demeure assombrie à cause du flou qui entoure les perspectives économiques et la croissance des bénéfices, mais l'embellie, lorsqu'elle se manifestera, donnera lieu à des occasions de plus-value appréciable des actions.

MARCHÉS DES TITRES À REVENU FIXE

- › Les niveaux auxquels se trouvent les rendements obligataires, qui découlent des préoccupations au sujet de la croissance et de l'aversion pour le risque, indiquent qu'une récession est probable.
- › Puisqu'il se dégage une vision plus équilibrée des perspectives économiques et des risques en général, les rendements devraient continuer à grimper, peut-être même de manière abrupte. Une hausse des rendements obligataires a un effet défavorable sur les investisseurs en titres à revenu fixe.

RÉPERCUSSIONS

- › Nous continuons de surpondérer les actions, car nos prévisions économiques de base et les niveaux de valorisation boursière laissent présager une appréciation importante au fil de la résolution de la crise du crédit et de la normalisation des primes de risque.
- › La pondération des obligations demeure sous le niveau de « neutralité », car les évaluations restent peu attrayantes.

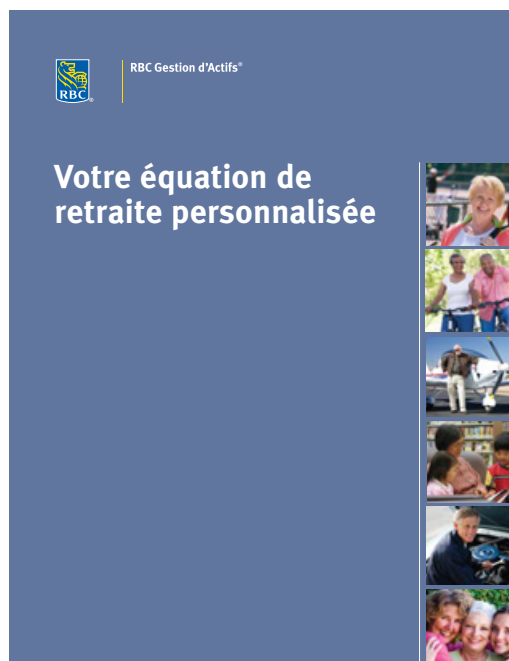
Vous planifiez votre retraite ? Eh bien, nous aussi !

Songez-vous à la retraite ou connaissez-vous une personne déjà retraitée ? Notre objectif à RBC est de faciliter la planification de la retraite, autant pour vous que pour les personnes qui vous tiennent à cœur.

Nous sommes, à cet effet, heureux de vous présenter un nouveau guide complet que nous avons nommé **Votre équation de retraite personnalisée**. L'utilisation de ce guide, en collaboration avec votre conseiller RBC, vous amènera à penser aux éléments que vous devez prendre en considération afin d'atteindre une plus grande sécurité financière et d'avoir plus de certitude à la retraite.

Votre équation de retraite personnalisée aide à répondre à des questions comme :

- › De combien aurai-je besoin à la retraite ?
- › Quelles seront mes sources de revenu ?
- › Que dois-je savoir sur la longévité, la hausse des prix, les coûts des soins de santé et la planification fiscale ?
- › À qui puis-je m'adresser pour obtenir de l'aide ?



RBC Gestion d'Actifs

Votre équation de retraite personnalisée

Communiquez dès aujourd'hui avec un conseiller RBC pour obtenir une copie de ce guide, pour vous-même ou pour une personne qui pense à la retraite. Il n'est jamais trop tôt ni trop tard pour commencer à penser à la retraite ou à la planification de cette période.

Perspectives du marché

Un an après le début de la crise du crédit, la conjoncture demeure très morose. Le problème de valorisation qui touchait initialement le secteur des prêts hypothécaires à risque et le marché de la titrisation s'est étendu à presque tous les types de prêt et d'emprunt du système financier.

L'ÉCONOMIE SE DÉVELOPPE, MAIS L'ON NOTE UN RALENTISSEMENT CERTAIN DE LA CROISSANCE

Depuis le début de l'année, la croissance économique a fait preuve d'une résistance étonnante, faisant fi des attentes, même les plus favorables. Il ne fait aucun doute que la crise du crédit demeure un sérieux défi pour l'économie. Si le taux réel négatif des fonds fédéraux est avantageux, les coûts d'emprunt, la disponibilité du crédit, les prix des actifs, les préférences en termes de risque et les besoins de capitaux des intermédiaires financiers imposent tous des degrés divers de contrainte. En même temps, l'accès au crédit, les prix des actifs, les préférences pour le risque et les besoins en capitaux des intermédiaires financiers imposent des degrés divers de contrainte. Parallèlement, la fin de la crise sera synonyme de risques substantiels pour les investisseurs en titres à revenu fixe, notamment pour ceux qui se sont débarrassés des titres d'emprunt de sociétés afin de surmonter la crise actuelle. Aux États-Unis, la vigueur du premier semestre et les nouvelles améliorations aux termes de l'échange confortent notre prévision d'une croissance de 1,75 % en 2008. Nous avons réduit notre prévision de croissance pour 2009 à 1,5 % en raison de la courte et légère récession qui frappera l'économie au quatrième trimestre et qui se poursuivra lors des premiers mois de 2009. Au Canada, nous prévoyons que la croissance baissera à 1 % cette année, puis remontera vers la fin de l'année prochaine.

DES SIGNES ENCOURAGEANTS EN MATIÈRE D'INFLATION

Dans l'ensemble, même si le taux d'inflation globale demeure élevé, des signes encourageants indiquent que l'une des plus importantes menaces de l'économie américaine commence à s'atténuer. Le recul des prix du

pétrole a contribué à la stabilisation du dollar américain, signe possible d'un regain général de confiance chez les investisseurs, lequel sera nécessaire pour revigorer l'économie en 2009. Le sommet des prix des produits de base étant vraisemblablement passé, on doit s'attendre à un net repli de l'inflation globale avant la fin de l'année.

LES BANQUES CENTRALES DISPOSENT ENCORE D'UNE GRANDE MARGE DE MANŒUVRE

Vu l'ampleur de la menace posée par le glissement des prix de l'immobilier et par les réactions négatives en chaîne survenues dans le système financier, il faut reconnaître que la Réserve fédérale a agi avec célérité et détermination. Les taux d'intérêt à court terme ont chuté de 3,25 % et la masse monétaire nationale croît rapidement. Diverses mesures ont été mises en place pour endiguer le risque systémique, notamment en donnant accès à l'escompte officiel de la Réserve fédérale à d'autres types d'institutions, en élargissant les critères déterminant les garanties acceptables, en forçant les fermetures de banques, les fusions ou encore en fournissant du crédit de sûreté.

La crise du crédit s'intensifie aussi en Europe et en Grande-Bretagne ; les banques centrales et les organismes gouvernementaux doivent maintenant prendre des mesures plus musclées pour limiter les dégâts. La Banque du Canada optera vraisemblablement pour le statu quo, tout en affichant un léger penchant pour une baisse des taux dans la mesure où la faible demande des É.-U., combinée à un raffermissement du dollar canadien, accroîtrait les pressions sur le PIB résultant de la détérioration des conditions des échanges.

LES OBLIGATIONS SONT SURÉVALUÉES ; LES RENDEMENTS DEVRAIENT CROÎTRE À MESURE QUE S'APAISERA LA CRISE DU CRÉDIT

En raison de préoccupations accrues à l'égard de la santé du système financier, d'une aversion pour le risque et de révisions à la baisse des prévisions de croissance mondiale, les rendements obligataires ont chuté au cours du dernier trimestre. Les valorisations demeurent à des niveaux extrêmes, en deçà de leurs fourchettes d'équilibre dans la plupart des grandes régions. Aux États-Unis, la chute des rendements est la deuxième plus importante de tous les cycles de détente qui ont eu lieu depuis le début des années 1950 et elle implique un ralentissement beaucoup plus prononcé et beaucoup plus long que ce qui devrait se produire. Avec la fin du resserrement du crédit, la normalisation des primes de risque et l'effet des baisses de taux sur l'économie, les rendements obligataires devraient regagner des niveaux correspondant à une croissance modérée, ce qui les rendra vulnérables à des pressions à la hausse marquées.

LES ACTIONS SONT SOLIDES EN TERMES DE VALEUR ET DE POTENTIEL

La crise qui sévit depuis l'an dernier ne semble toujours pas près de s'estomper, et les perspectives boursières s'en trouvent anormalement brouillées. Néanmoins, les valorisations fondées sur les bénéfices et les ratios C/B normalisés traduisent un niveau de pessimisme inconnu depuis le déclenchement du grand marché haussier du début des années 1980. Comme nous croyons que la récente montée de l'inflation n'est qu'un phénomène temporaire qui découle principalement des fortes augmentations (maintenant terminées) des prix de l'énergie, des conditions gagnantes semblent bel et bien réunies, car les actions ont chuté bien en deçà de leur juste valeur. Des risques sont également présents, mais un potentiel de rendements supérieurs aussi. Lorsque la confiance reviendra enfin, les actions devraient à tout le moins renouer avec leur juste valeur, affichant éventuellement des rendements à deux chiffres.

Par RBC Gestion d'Actifs

Bientôt : compte d'épargne libre d'impôt

DÉCOUVREZ UN NOUVEAU MOYEN DE FAIRE FRUCTIFIER VOS PLACEMENTS

Dès janvier 2009, grâce au lancement du nouveau **compte d'épargne libre d'impôt** (CELI), vous pourrez profiter d'un autre moyen de faire fructifier vos placements. Même si les cotisations ne sont pas déductibles du revenu imposable, tous les revenus de placement générés dans le compte – intérêts, dividendes ou gains en capital – seront à l'abri de l'impôt, même une fois retirés. Le CELI est un instrument souple qui peut vous aider à atteindre vos objectifs de placement à court et à long terme.

Outre leurs cotisations au REER, les résidents canadiens âgés de 18* ans et plus pourront cotiser jusqu'à 5 000 \$ par année au CELI. De plus, les droits de cotisation inutilisés pourront être reportés indéfiniment. Les retraits sont ajoutés aux droits de cotisation non utilisés à partir de l'année suivante, de sorte que vous pouvez cotiser de nouveau lorsque vous avez l'argent pour le faire.

RBC EST LÀ POUR VOUS AIDER

RBC offre un vaste éventail d'options de placement pour le CELI, dont les fonds RBC, les CPG RBC et les dépôts d'épargne RBC. N'oubliez pas que vous pouvez utiliser CELI-MATIQUE[™] en tout temps pour cotiser régulièrement à votre compte. De plus, RBC ne facture aucuns frais de retrait ou d'administration pour le CELI. Le CELI est un nouveau moyen d'épargner à l'abri de l'impôt et, à la lumière de conseils judicieux, il peut vous aider à atteindre vos objectifs de placement. Toutefois, tout dépend de vos objectifs personnels et de votre situation. Le CELI peut se révéler un merveilleux complément à votre REER, p. ex., si vous avez utilisé tous vos droits de cotisation à vos REER ou que vous n'êtes pas en mesure de cotiser à un REER, le CELI pourrait être la solution idéale pour vous.

Compte d'épargne
libre d'impôt



offert dès
janvier
2009

Pour de plus amples renseignements sur le **compte d'épargne libre d'impôt** et pour apprendre comment RBC peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers, rendez-vous à votre succursale, téléphonez-nous au 1 800 463-3863 ou visitez notre site web www.rbc.com/celi.

* L'âge de la majorité est de 19 ans dans certains territoires et certaines provinces, ce qui pourrait retarder l'ouverture d'un compte CELI. Par contre, les droits de cotisation commencent à s'accumuler dès l'âge de 18 ans.

Label DALBAR 2008 dans la catégorie Communications



À RBC, nous nous efforçons de vous fournir des renseignements complets et faciles à comprendre concernant l'état de vos comptes. C'est pourquoi nous sommes heureux de vous annoncer que les relevés de compte de placements

RBC ont reçu le Label DALBAR 2008 dans la catégorie Communications. Ce prix récompense les relevés parce qu'ils combent pleinement les besoins de la clientèle.

Les relevés de compte de placements RBC sont conçus pour vous donner les renseignements dont vous avez besoin afin de suivre la progression de vos placements et de voir comment vos portefeuilles vous permettent de réaliser vos objectifs financiers.

Taux exceptionnel sur les CPG

PENSEZ À PROFITER DE CETTE OFFRE À DURÉE LIMITÉE POUR NOS CPG DE DEUX ANS ET DE QUATRE ANS*

Les certificats de placement garanti (CPG) peuvent jouer un rôle important dans un portefeuille de placement diversifié en raison de la sécurité et de la stabilité de leur rendement. Pour vous aider à épargner afin de réaliser vos objectifs de placement, nous offrons des taux avantageux sur nos CPG non remboursables de deux ans et de quatre ans.

Pour profiter de cette offre à durée limitée, parlez à votre conseiller RBC, visitez votre succursale ou composez le 1 800 769-2511.

Planification fiscale 2008. Il est encore temps d'agir.

FAITES-VOUS TOUT CE QU'IL FAUT POUR RÉDUIRE VOTRE FACTURE D'IMPÔT ?

À quelques mois de la fin de l'année, il est toujours temps de réfléchir à ce que vous pouvez faire afin de payer moins d'impôt pour l'année 2008. Voici quelques conseils à cet effet :

Cotisez à votre REER. Une des meilleures façons de réduire vos impôts est de verser le maximum à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Vérifiez le montant de vos droits de cotisation pour 2008, inscrit sur l'avis de cotisation que vous avez reçu de l'Agence du revenu du Canada. Si vous n'êtes pas en mesure de verser une grosse somme sur-le-champ, songez à verser des cotisations périodiques tout au long de l'année grâce au REER-MATIQUE® de RBC Banque Royale®.

N'oubliez pas le REEE. Les cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) constituent un excellent moyen d'épargner pour l'avenir de votre enfant. Le REEE associe souplesse, croissance des placements avec report d'impôt et aide gouvernementale directe pour vous aider à atteindre vos objectifs d'épargne-études.

Fractionnez votre revenu. Si votre conjoint ou conjoint de fait touche un revenu moins élevé, vous pouvez, aux fins de l'impôt, lui transférer jusqu'à 50 % de votre revenu de retraite admissible. Ce montant comprend le revenu provenant d'un régime de retraite agréé, de la rente d'un

REER, d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), d'un FERR immobilisé (FERRI) ou d'un fonds de revenu viager (FRV). Le fractionnement de votre revenu avec votre conjoint peut vous permettre de payer moins d'impôts.

Réalisez une perte fiscale. Si vous avez réalisé des gains en capital sur vos placements cette année, vous pouvez vendre une partie de vos placements qui ont perdu de la valeur afin de subir une perte fiscale, laquelle peut être utilisée pour réduire vos gains en capital dans la mesure où cette décision est compatible avec votre programme de placement et votre programme financier à long terme.

Planifiez vos dons de bienfaisance. Pour qu'ils soient admissibles au crédit d'impôt pour 2008, les dons de bienfaisance doivent être effectués avant la fin de l'année. Il est donc temps de planifier vos dons, de coordonner vos actions avec votre conjoint et de déterminer s'il y a lieu de donner des titres qui, autrement, produiraient des gains en capital imposables.

Pour en savoir plus sur la planification fiscale, discutez avec un fiscaliste ou un comptable. Pour réexaminer votre plan financier pour l'année en cours et l'ajuster en fonction des changements prévus pour 2009, rendez-vous à votre succursale pour parler à votre conseiller RBC ou composez le 1 800 769-2511.

Les services de planification financière et les conseils en placement sont offerts par Fonds d'investissement Royal Inc., société membre de la Banque Royale du Canada. Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Gestion d'Actifs Inc., la Banque Royale du Canada, la Société Trust Royal du Canada et la Compagnie Trust Royal sont des entités juridiques distinctes et affiliées. Fonds d'investissement Royal Inc. est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.

Les perspectives de placement et les prévisions économiques contenues dans le présent rapport ont été compilées par RBC Gestion d'Actifs Inc. à partir de plusieurs sources. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables ; toutefois, aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite par RBC Gestion d'Actifs Inc., ses sociétés affiliées ou toute autre personne quant à leur exactitude, leur intégralité ou leur bien-fondé. RBC Gestion d'Actifs Inc. et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables des erreurs ou des omissions.

Les opinions et les estimations présentées ici correspondent à notre jugement à la date indiquée et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont fournies de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Dans la mesure autorisée par la loi, ni RBC Gestion d'Actifs Inc., ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'assume une responsabilité quelconque à l'égard de toute perte découlant directement ou indirectement de l'utilisation des renseignements que contient le présent rapport. Les taux d'intérêt et les conditions du marché peuvent changer.

Les certificats de placement garanti et les dépôts à terme en dollars US sont offerts par la Banque Royale du Canada. Les fonds RBC sont offerts par RBC Gestion d'Actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.

* CONDITIONS DES CPG À TAUX AVANTAGEUX :

L'offre est valide à compter du 30 septembre 2008 et peut être modifiée ou retirée à tout moment, sans préavis. Elle ne s'applique qu'aux CPG non remboursables de durées bien précises. Les taux d'intérêt sont annuels. Les CPG enregistrés et non enregistrés sont admissibles. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers. Les CPG sont assujettis à des placements minimaux. L'offre n'est pas disponible par l'intermédiaire de Banque en direct et ne s'applique pas aux CPG qui se renouvellent automatiquement à l'échéance. Elle ne peut être combinée avec aucun autre taux bonifié ni avec aucune autre promotion.

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

™ Marque de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée sous licence. © 2008 Banque Royale du Canada. Tous droits réservés. VPS48764